



Communiqué de presse du 5 mars 2008

## **Le SNEMG salue la première étape de la revalorisation des Maîtres de Stage Enseignants Cliniciens Ambulatoires (ECA)**

**L'arrêté relatif à l'indemnisation des Maîtres de Stage dont l'augmentation a été négociée par le SNEMG en fin d'année dernière, a été publié au Journal Officiel du 4 mars 2008.**

Le Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale se félicite de la 1<sup>ère</sup> revalorisation accordée depuis la création du stage en Médecine Générale ambulatoire de 3<sup>ème</sup> cycle en 1997. L'augmentation est significative (+12,5%) mais un simple rattrapage aurait nécessité plus du double.

C'est un début de reconnaissance du travail pédagogique effectué ; il était plus que temps alors que les états généraux de la santé ont entériné que la formation des futurs généralistes, et surtout la formation pratique en ambulatoire, était un levier essentiel pour éviter la désertification de la discipline et la catastrophe démographique qui menace l'accès aux soins pour la population.

Cette augmentation doit s'intégrer dans le cadre d'un plan global de revalorisation pour rendre attractive la difficile fonction d'ECA. Les ECA doivent être reconnus comme des enseignants par l'Université. Leur formation, qui ne fait l'objet d'aucune aide, doit être financée.

Ces mesures sont nécessaires, et elles sont très urgentes pour les futurs ECA qui encadreront tous les externes dans le stage de 2<sup>ème</sup> cycle en Médecine Générale ambulatoire, obligatoire depuis 10 ans mais jamais appliqué faute de financement. C'est la condition pour que ce stage réclamé par toutes les parties, étudiants, enseignants, doyens de facultés, spécialistes de la démographie, ministères..., puisse se mettre en place.

**Il aura fallu presque 11 ans pour obtenir une revalorisation financière des ECA qui assurent l'encadrement et la supervision des internes en Médecine Générale lors des stages en ambulatoire dans les conditions de leur futur exercice.**

**Il s'agit maintenant de mettre en place un suivi cohérent et annuel des dispositions nécessaires à la formation des étudiants et des internes, qui nécessite une reconnaissance et une promotion de la fonction d'ECA.**

Le 05/03/2008 Contact Presse  
Vincent Renard Président du SNEMG / 06 25 80 33 29